



COMPTE RENDU DU CTL du 22 mars 2022 14h00

Premier comité technique en présentiel avec tous les intervenants et sans masques.

Ordre du jour :

- 1) Fonds pour l'Amélioration du Cadre de Vie au Travail (FACVT)
- 2) Questions diverses.

1/ Fonds pour l'Amélioration du Cadre de Vie au Travail (FACVT) :

Pour rappel : Ce fonds doit permettre de financer différents types d'actions en faveur de la qualité de vie au travail, répondant à des besoins exprimés au plus près du terrain et autour des axes suivants :

- le cadre de vie au travail ;
- la démarche éco-responsable ;
- la sensibilisation aux innovations ;
- la responsabilité sociale de la DGFIP.

Un appel à idées a été conduit de fin décembre 2021 au 22 janvier 2022 : 29 propositions ont été formulées.
Le montant alloué à la DDFIP de la Haute-Marne au titre du FACVT est de : 26 642 €.

Il était question au cours de ce comité de voter les projets retenus évoqués en réunion informelle le 1 mars 2022.

Il a été décidé de reporter ces votes à la fin avril de manière à interroger l'ensemble des agents sur les principaux projets retenus sous la forme d'un questionnaire en ligne.

Il est important que chaque agent exprime son opinion quant à ces idées, il s'agit de :

- l'amélioration des espaces de convivialité ;
- l'organisation de séances de yoga ;
- l'attribution d'une gourde de 500 ml en inox.

N' hésitez pas à nous faire remonter vos observations.

2/ Questions diverses :

– Suite du sondage des agents sur l'utilisation de la salle 118 à la cité administrative de Chaumont comme lieu de repas :
L'AFIP explique que cette salle doit reprendre son utilisation première, soit une salle de réunion.
Il ajoute que les 12 à 15 agents concernés seront invités à occuper la salle en N-1 (face salle syndicale).

– Lancement du recrutement de deux contractuels C pour le SGC de Chaumont et le SGC de Langres, et cela sans même attendre le mouvement de mutation.
L'AFIP précise qu'il est important que les postes vacants soient pourvus et que la procédure de recrutement est longue.

– Retour sur le NON pont naturel du 27 mai : il est fait remarquer à la directrice que dans certaines directions, les directeurs ont changé d'avis et ont ainsi accordé ce pont naturel aux agents.
La directrice prend note.

Solidaires finances publiques 52 explique que si la mission d'accueil doit être maintenue ce jour, il sera nécessaire d'avoir 14 à 15 agents présents en SIP. Il semble très difficile d'y parvenir alors que certains agents devront garder leur enfant.

Solidaires finances publiques 52 ajoute que la Haute-Marne propose 21 points d'accueil avec une présence systématique de la DDFIP, exercice périlleux compte tenu du nombre d'agent présent dans le SIP.

Solidaires finances publiques 52 fait remarquer que dans la Marne et les Ardennes, les permanences sont à la marge et surtout effectuées par les agents des équipes de renfort EDR !!

En clair la DDFIP52 fait toujours plus avec moins.

– augmentation du coût de la vie :

Solidaires finances publiques 52 demande si les frais de mission vont être revalorisés.

L'IP responsable des RH répond qu'un décret vient de sortir avec effet rétroactif au 01/01/2022.

Solidaires finances publiques 52 demande s'il serait possible d'augmenter le nombre de jour de télétravail pour les personnes dont le

domicile est très éloigné de leur lieu de travail.

L'IP responsable des RH répond que les conventions peuvent être revues à tout moment avec les chefs de service, avec toujours un maximum de 3 jours par semaines pour les agents à temps plein.

– problématique du courrier sur l'ex CFP de Joinville :

Pour rappel, les agents qui l'ont choisi, peuvent rester sur site jusqu'au 31 décembre 2022.

Mais l'adresse postale n'existant plus, Solidaires finances publiques 52 observe que les agents sont réduits au système D pour récupérer et expédier leur courrier et que cela n'est pas acceptable.

L'Administration va réfléchir à améliorer cela, nous espérons avant le 31/12/2022.

– Retour sur l'arbre de Noël 2021 :

Solidaires finances publiques 52 rappelle que la DDFIP52 fait partie des 14 départements qui ont annulé leur arbre de Noël.

Pour rappel, les consignes sanitaires étaient respectées puisqu'aucun moment de convivialité n'était prévu.

L'arbre de Noël a donc été annulé 48h avant, en demandant aux agents d'annuler leur autorisation d'absence...sympa d'annoncer cela aux enfants !!! Joyeux Noël !

Solidaires finances publiques 52 déclare que le DG avait donné comme consigne de ne pas annuler cette ASA.

Solidaires finances publiques 52 demande à ce qu'une demi-journée soit accordée aux parents qui ont été contraints d'annuler cette ASA.